

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2015-060
Direction du développement économique et de la promotion
Service commercial, tourisme et promotion
Objet : Modifications à la circulation et soutien logistique pour le Demi-marathon OASIS du 3 mai 2015
Date : 13 avril 2015

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 13 mars dernier, les membres du Comité de Coordination des Grands Événements (CCGE) rencontraient les dirigeants de l'organisme à but non lucratif Marathon des 2 Rives Lévis / Québec dans le cadre de la planification de la deuxième édition du Demi-marathon international Oasis de Lévis, qui se tiendra le dimanche 3 mai prochain.

La réalisation d'un tel événement nécessite de nombreux services de la Ville pour fermetures de rues et modifications à la circulation, ainsi que pour le prêt d'équipements récréatif. Les services requis sont :

- Prêt de 70 tables;
- Prêt de 450 chaises;
- Prêt de rallonges électriques et d'un panneau de distribution;
- Mise en place de la signalisation requise pour les modifications à la circulation;
- Encadrement par le Service de police pour la gestion de la circulation;

Fermetures de rues et Parcours des Anses

Voici les fermetures de rues nécessaires à la tenue de l'événement :

FERMETURE DE RUES ET INTERDICTION DE STATIONNER		
Le dimanche 3 mai 2015 – 6 h à 13 h		
Secteur Lévis	Heure de fermeture et interdiction de stationner	Heure d'ouverture approximative
Rue J.-B. Michaud (au complet)	6 h	9 h
Rue Métivier (au complet)	6 h	9 h
Boulevard Étienne-Dallaire (entre la rue Métivier et le boul. Alphonse-Desjardins)	6 h	9 h
Boulevard Guillaume-Couture (voie sud entre le boul. Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Joseph).	6 h 30	9 h 30
Rue Saint-Joseph (voie sud entre le boul. Guillaume-Couture et le début de la piste cyclable). Circulation en alternance.	8 h	9 h 30
Rue Jean-Huard (au complet)	8 h	12 h
Rue Saint-Laurent (entre les rues l'Hébreux et Gravel)	10 h 50	11 h 30
Secteur Saint-Romuald	Heure de fermeture et interdiction de stationner	Heure d'ouverture approximative
Boul. Guillaume-Couture (circulation dans les deux sens sur 3 voies au lieu de 4, entre la rue Jean-Huard et le chemin du Fleuve).	8 h	12 h

Chemin du Fleuve (entre le boul. Guillaume-Couture et la rue Saint-Jacques)	8 h	12 h 30
Rue Saint-Olivier (au complet)	8 h	12 h 30

Secteur Saint-Romuald	Interdiction de stationner	Heure approximative de retour à la normale
Rue St-Romuald (entre le chemin du Sault et le chemin du Fleuve)	6 h	12 h
Chemin du Fleuve (entre la rue St-Romuald et le boul. Guillaume-Couture)	6 h	12 h
<p>Les principales artères (boul. Alphonse-Desjardins, rues Saint-Omer, Mgr-Bourget, Caron et des Gaspésiennes) à l'intersection du boul. Guillaume-Couture feront l'objet d'une circulation contrôlée par les policiers entre 7 h 30 et 9 h 30. La circulation sera également contrôlée sur le boul. Alphonse-Desjardins à l'intersection du boul. Étienne-Dallaire entre 8 h 25 et 8 h 40 en fonction du passage des coureurs et des coureuses. Une portion de la rue Saint-Laurent, entre la côte Hallé et la rue Ernest-Bégin, sera contrôlée par les policiers : seulement les résidentes et les résidents y auront accès et certains délais sont à prévoir.</p>		

FERMETURE DE LA PISTE CYCLABLE DE 8 H À 12 H 30

Le parcours emprunte une grande portion du Parcours des Anses, soit depuis la rue Saint-Joseph à l'est, jusqu'à la rue Jean-Huard à l'ouest. De plus, les stationnements du parc du Moulin et du Domaine Etchemin seront fermés pendant la durée du demi-marathon.

Malgré l'autorisation d'occuper la voie publique et d'en restreindre la circulation par la fermeture de rues, l'organisateur de l'événement ne doit pas y placer d'entrave limitant la circulation des véhicules d'urgence. L'accès à la voie publique doit demeurer en tout temps accessible au besoin pour les services d'urgence et en cas de sinistre. Les services d'urgence concernés pourront faire cesser la tenue de l'événement et suspendre momentanément le droit aux fermetures de rues pour circonscrire le sinistre.

La Direction des communications, quant à elle, a le mandat d'informer la population par voie de communiqués de presse, de même que par la diffusion d'un tableau intitulé « Circulation et grands événements » qui fait état des événements qui ont une incidence sur la circulation. Ce tableau est repris dans le Cahier municipal (Le Peuple), le journal municipal le LÉVIS'Informe et dans le site internet de la Ville.

Le promoteur sera tenu d'informer, par une lettre circulaire distribuée à ses frais, et ce, au moins dix jours avant l'événement, les commerçants et les résidentes et résidents qui habitent près du lieu de l'événement. Cette lettre, suivant le modèle fourni et validé par la Ville, fera état de la tenue de cet événement, de son organisation, de son horaire et des inconvénients, notamment sur la circulation, le stationnement, les rues enclavées, le bruit, l'achalandage accru dans le secteur, etc.

Les directions consultées dans le cadre de la présente fiche de prise de décision et dont le soutien logistique est requis aux fins de cet événement ont toutes confirmé avoir les ressources nécessaires à cet effet à même leurs budgets de fonctionnement courants.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
L'événement se tiendra le 3 mai 2015

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus N/A	Impacts	2015	2016	2017
----------------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2015	2016	2017
------------------------------	----------	------	------	------

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire *Julie Sue* Date : 15,04,2015

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Comme l'événement se tiendra le 3 mai prochain, il est souhaité que cette FPD soit traitée lors du CE du 21 avril prochain.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Michel Bernier (POL)	13/04/2015	Consulté concernant les modifications à la circulation
Nicole Rodrigue (COM)	10/04/2015	Consultée concernant les actions en communication
Steve Larose (INC)	09/04/2015	Consulté concernant les modifications à la circulation
Stéphane Bissonnette (DVC)	10/04/2015	Consulté concernant le prêt d'équipements récréatifs
Pierre-Luc Olivier (DI)	13/04/2015	Consulté concernant la signalisation à être mise en place

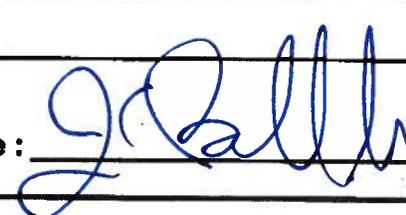
RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la ville d'autoriser les fermetures de rues telles que présentées à la fiche de prise de décision DEV-2015-060 pour la tenue du Demi-marathon OASIS, le 3 mai 2015, et d'offrir à l'organisme Marathon des deux rives - Lévis/Québec tous les services d'encadrement et de sécurité à titre d'aide logistique selon les disponibilités financières et matérielles des directions concernées pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Philippe Gagné-Emond</u>		Titre d'emploi : <u>Conseiller en développement touristique</u>	
Recommandé par :			
	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	
Chef de service du développement Commercial, tourisme et promotion	Titre d'emploi	Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction :			Date : <u>15 104 1 2015</u>

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE		
Signature de la Direction générale :		Date : <u>16 / 04 / 2015</u>